

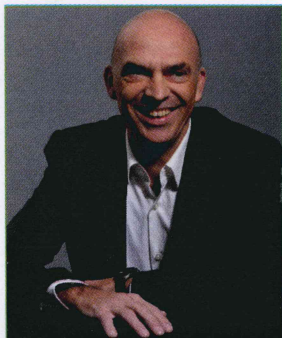
COMMUNIQUÉ

AVOCATS & EXPERTS COMPTABLES

CATÉA - CABINET TONNON ET ASSOCIÉS

EXPERTISE COMPTABLE
ET COMMISSARIAT AUX COMPTES EN OCCITANIE

Pierre-Laurent Tonnon, fondateur de CATÉA, nous présente ce cabinet indépendant, implanté depuis plus de 20 ans à Montpellier, qui compte aujourd'hui 30 collaborateurs, dont 5 experts-comptables.



Quel est votre périmètre d'intervention ?

CATÉA effectue des missions dans les domaines de la tenue comptable, de la gestion du social, de l'assistance juridique et de la gestion d'entreprise. Le cabinet intervient également en tant que commissaire aux comptes, étant habilité à émettre des rapports d'audit. Nous répondons donc aux besoins de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ainsi qu'à ceux des artisans et professions libérales, à toutes les étapes de leur activité : création, gestion, développement... Notre force, c'est de disposer d'une équipe

importante et dynamique, avec cinq experts-comptables qui communiquent entre eux et de nombreux collaborateurs, tout en restant à taille humaine. Ce qui nous vaut un vrai réseau de réputation et de recommandation, par bouche à oreille.

Est-ce que CATÉA se différencie par sa palette de compétences ?

Nous disposons notamment d'un pôle social, avec une équipe dédiée qui maîtrise la gestion du personnel et salaires, les aides à l'embauche, les conventions collectives...

Pour les activités juridiques, nous avons intégré au Cabinet une avocate spécialisée en droit des affaires et en droit de la famille. Etant par ailleurs membres de l'association CLUB THOT, réseau interprofessionnel d'experts-comptables, d'avocats, de commissaires aux comptes et autres acteurs du chiffre et du droit, nous sommes entourés de spécialistes, aux compétences pointues.

Vous vous impliquez dans le développement des startups ?

Je suis personnellement très impliqué dans l'accompagnement des startups. Je siége au comité CREALIA, qui leur accorde des aides financières et je conseille régulièrement mes clients pour des levées de fonds auprès de Business Angels, ainsi qu'auprès des organismes investisseurs de la Région. Un autre atout est la participation à l'opération « Business Story » : trois rendez-vous offerts, pour réaliser une ou plusieurs des prestations proposées dans le dispositif. Je suis donc un interlocuteur privilégié pour les créateurs. Et j'ai eu la fierté, parmi les nombreuses startups que je suis depuis près de 10 ans, d'accompagner 3 d'entre elles sur des cotations en Bourse.

Parlez-nous de vos services en ligne !

Précurseurs en la matière, nous avons mis en place des services en ligne depuis plus de 5 ans déjà. Nous sommes donc très opérationnels en la matière ! Grâce à notre éditeur de logiciel, nous proposons un accès en ligne sur notre propre logiciel de comptabilité. Un outil qui permet à nos clients d'effectuer de la saisie en ligne, pour réduire leurs coûts d'externalisation. De façon générale, nous leur offrons d'accéder à leurs comptes et aux indicateurs mis en place, d'obtenir des consultations directes et de rester en contact permanent et personnalisé avec le Cabinet. C'est ce qui nous a permis de constituer une clientèle d'entreprises hors région Occitanie, notamment à Paris.

Immeuble Minos 1 - 55, impasse Mac Gaffey 34070 Montpellier
04 67 07 32 06 - www.catea.fr

QUELLE EST VOTRE LIGNE DIRECTRICE ?

Je souhaite que le Cabinet reste connecté à la vie économique, pour se renouveler et satisfaire toutes les demandes de ses clients, sans se limiter aux seules obligations comptables et déclaratives. D'ores et déjà nous sommes associés dans deux structures au service des entreprises : l'une spécialiste de la gestion de patrimoine, l'autre proposant une large palette de prestations administratives. J'ai en projet une association avec un conseil de stratégie, pour compléter cette offre et répondre globalement aux besoins des dirigeants, de la TPE au Groupe.

© pressmaster



ZOOM SUR L'INTERPROFESSIONNALITÉ DE LA LOI MACRON

Experts-comptables, avocats, notaires, huissiers de justice, conseils en propriété industrielle, administrateurs et mandataires judiciaires peuvent dorénavant se regrouper au sein d'une SPE, société pluri professionnelle d'exercice. De quoi donner un nouveau souffle et une nouvelle visibilité à ces neuf professions réglementées.

Pour rappel, les dispositions de l'article 65 de la loi Macron, visant à «faciliter la création de sociétés ayant pour objet l'exercice en commun de plusieurs des professions», ont été détaillées dans une ordonnance du 31 mars 2016 créant la société pluri professionnelle d'exercice (SPE).

Un cadre légal bienvenu puisqu'en pratique, au quotidien, les experts-comptables travaillent avec les avocats. L'avocat apporte une compétence juridique pointue et un regard croisé, complémentaire du travail de l'expert-comptable. Un exemple courant, la vérification de comptabilité ! L'expert-comptable et l'avocat sont amenés à collaborer étroitement, notamment pour se donner les moyens de répliquer aux diverses interrogations soulevées par l'inspecteur des Finances publiques. Puis, à l'issue de la procédure, ils ont la nécessité de communiquer, en vue d'apporter les réponses adéquates par rapport aux redressements envisagés dans la proposition de rectification. C'est à tort